



Document d'accompagnement n°5 du SDAGE Bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

Dispositif de suivi du SDAGE

Il est essentiel de se doter d'un dispositif de destiné à évaluer la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et l'atteinte des objectifs que le SDAGE s'est fixé.

Ce besoin est encadré par les réglementations européennes (directive cadre sur l'eau) et françaises (arrêté du 17 mars 2006 pour le SDAGE, et circulaire du 5 octobre 2006 pour le programme de mesures) qui imposent aux districts un suivi du SDAGE et du programme de mesures.

Le dispositif de suivi du SDAGE est établi pour la première fois en 2010, puis actualisé tous les trois ans. Il est élaboré et mis à jour par le Comité de bassin.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures qui répond formellement à une demande de la directive cadre est l'objet d'un cadrage en cours d'élaboration de la part du ministère en charge de l'écologie.

Proposition générale sur les indicateurs

Le parti a été pris de limiter le nombre d'indicateurs du dispositif de suivi du SDAGE à une trentaine, orientés de préférence sur les effets des mesures mises en place (plutôt que sur la mise en œuvre des actions elles-mêmes, qui sera évaluée tous les ans dans le cadre du suivi du programme de mesures) ; de choisir quelques indicateurs illustratifs « grand public » par défi et levier et de les présenter sous une forme synthétique.

Le tableau 1 présente les indicateurs retenus par le Comité de bassin. Il intègre également les indicateurs obligatoires fixés par l'arrêté de contenu du SDAGE du 17 mars 2006. La liste des indicateurs obligatoires est la suivante :

1. l'évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans le SDAGE ;
2. la réduction des émissions de chacune des substances prioritaires ;
3. le dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux ;
4. les volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité ;
5. le niveau d'exploitation de la ressource en eau aux points nodaux ;
6. la protection des captages d'alimentation en eau potable en application du code de la santé ;
7. le dépassement des normes relatives aux eaux distribuées pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires ;
8. le développement des plans de prévention du risque d'inondation ;
9. la préservation des zones d'expansion des crues et la mise en place des servitudes de surinondation ;
10. la conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
11. l'accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs ;

12. le développement des SAGE et des contrats de rivière ;
13. les coûts environnementaux, y compris des coûts pour la ressource à l'échelle du bassin ;
14. la récupération des coûts par secteur économique.

Proposition de structure du document.

- **Un premier volet, court, consacré aux indicateurs d'objectifs** (dans quelle mesure les objectifs sont-ils atteints ?). Cette partie pourrait également commenter « littérairement » les évolutions mises en avant dans le troisième volet. Elle devra comprendre un certain nombre de cartes (états des masses d'eau, etc.).

- **Un deuxième volet, court également, consacré à des « facteurs de contexte »** : évolution du climat (pluviométrie...), de la démographie, de l'économie, de la réglementation, etc. susceptibles d'influencer les indicateurs du dispositif de suivi du SDAGE.

- **Un troisième volet présentant par fiche thématique des indicateurs d'évolution illustratifs de résultats intermédiaires par rapport aux indicateurs d'objectifs du premier volet** (désagrégeant par exemple la notion de bon état) et susceptible de donner :
 1. des explications quant à l'évolution des indicateurs du premier volet,
 2. des tendances d'évolution intermédiaires dans le cas où les indicateurs globaux paraîtraient statiques.

Enfin, en complément de ce dispositif de suivi, un baromètre de l'opinion sera mis en œuvre afin de mieux évaluer la compréhension, par le public, des objectifs et résultats de la politique de l'eau, ainsi que la perception de l'état des eaux, de la gouvernance et des attentes citoyennes

LISTE DES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DU SDAGE

N° indicateur	Indicateurs	Sources données	sous indicateur
Défi n°1 : diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques			
1	<p>Etat des masses d'eau de surface et souterraines (en % et en nombre de ME)</p> <p>Indicateur national validé</p>	BASSIN	<ul style="list-style-type: none"> • Etat global des masses d'eau de surface (hors masses d'eau fortement modifiées et hors masses d'eau artificialisées) • Potentiel global des masses d'eau fortement modifiées et des masses d'eau artificialisées • Etat écologique des masses d'eau de surface (hors masses d'eau fortement modifiées et hors masses d'eau artificialisées) • Potentiel écologique des masses d'eau fortement modifiées et des masses d'eau artificialisées • Etat chimique des masses d'eau de surface (hors masses d'eau fortement modifiées et hors masses d'eau artificialisées) • Etat chimique des masses d'eau fortement modifiées et des masses d'eau artificialisées • Etat global des masses d'eau souterraines • Etat chimique des masses d'eau souterraines
2	<p>Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines (ar. 10)</p> <p>Spécification par tranche d'agglomération (<500 EH, 500-2000 EH, 2000-10 000 EH, >10 000 EH)</p> <p>Indicateur national restant à valider</p>	DEB/BDERU	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'agglomération d'assainissement du bassin conforme en traitement <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'agglomération d'assainissement du bassin conforme en collecte

N° indicateur	Indicateurs	Sources données	sous indicateur
3	Indicateur global de réduction des pressions industrielles	AESN	
4	Flux de polluant à Poses (amont) et aux principaux points de confluence (Yonne, Aube, Marne, Aisne, Oise, Eure) sur les différents paramètres.	SNS	
Défi n°2 : diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques			
5	bilan annuel d'azote par ha de Surface Agricole Utile	MAP	(Graphagri)
6	Evolution somme des flux d'azote et de phosphore à Poses, aux principales confluences (Yonne, Aube, Marne, Aisne, Oise, Eure) et sur les côtières normands (Orne, Vire, Dives, Touques, Sélune, Bresle, Arques)	AESN	Prendre les 10 plus grands cours d'eau pour lesquels des mesures sont disponibles
7	Pourcentage des masses d'eau comprises dans les classes suivantes: 25 mg/l NO3, 37,5 mg/l NO3; 50 mg/l NO3 et supérieure à 50 mg/l NO3		
Défi n°3 : réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses			
8	Teneur en substances dangereuses dans le biotope et les sédiments sur le littoral	QUADRIGE	
9	Réduction des émissions de substances prioritaires (par familles de substance) (ar. 2) Indicateur national restant à valider	DRIRE/DGPR	Flux rejetés, dans le bassin, par les industriels pour chaque substance prioritaire selon:
			<ul style="list-style-type: none"> • rejets directs (rejet sans traitement) • rejets indirects (rejet avec traitement)
			Flux rejetés, dans le bassin, par des stations d'épuration urbaines d'une capacité > à 100 000 EH

N° indicateur	Indicateurs	Sources données	sous indicateur
Défi n°4 : réduire les pollutions microbiologiques des milieux			
10	Nombre de sites de baignade, conchyliculture, pêche à pied en état TB / B / satisfaisant-moyen / insuffisant	DDASS	
11	Somme des nombres annuel cumulés de jours d'alerte ou d'interdiction pour l'usage conchylicole pour la microbiologie par zone de classement	IFREMER	
Défi n°5 : protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future			
12	Protection des captages d'alimentation en eau potable en application du code de la santé publique (ar. 6) Indicateur national validé	DRASSIF (bassin)	• Nombre de captages d'AEP protégés par une DUP/nombre de captage total de captages d'AEP du bassin
			• Somme des volumes prélevés pour l'eau potable protégés par une DUP/Somme des volumes totaux prélevés pour l'eau potable (captages du registre des zones protégées)
			• Nombre de captages du bassin pour lesquels un programme d'action "zone soumise à contrainte environnementale" est arrêté/ nombre de captages prioritaires ou stratégiques identifiés dans SDAGE enjeux liés aux nitrates ou aux pesticides d'origine agricole
13	Dépassement des normes relatives aux eaux distribuées pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires (ar. 7) Indicateur national restant à valider		• Somme des volumes produits par les UDI du bassin, dont concentration en nitrates > 50 mg/l / Somme des volumes produits par les unités contrôlées sur le bassin
			• Somme des volumes produits par les UDI du bassin en situation de non-conformité vis-à-vis des pesticides sur la période définie/ somme des volumes produits par installations classées sur le bassin
14	Pourcentage de captages du bassin, par catégorie du SDAGE (4 cas) (y compris dépassement des normes relatives aux eaux distribuées pour les paramètres phytosanitaires et nitrates)	AESN	
15	Nombre de captages AEP abandonnés par départements et cause de l'abandon		

N° indicateur	Indicateurs	Sources données	sous indicateur
Défi n°6 : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides			
16	<p>Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs (ar. 11)</p> <p>Indicateur national validé. Pour la fréquentation des cours d'eau les bassins produisent leur propre indicateur</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des cours d'eau: linéaire franchissable (à la fois en montaison et dévalaison) à la mer • Fréquentation des cours d'eau (carte de fréquentation)
17	Superficie de gravière remise en état écologique (soumise à autorisation ou à déclaration)		
18	Production alluvionnaire/ production totale de granulats, y compris recyclés		
19	Evolution de la surface en zones humides délimitée réglementairement (ZHIEP, ZHGSE)	DIREN/MISE	
Défi n°7 et n°8 : gestion quantitative de la ressource en eau (rareté et inondations)			
20	<p>Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité (ar. 4)</p> <p>Indicateur national validé.</p> <p>Les secteurs utilisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AEP (prélèvement production eau potable), - EDF (prélèvements production électricité), - IND (prélèvement industriel), - IRR (prélèvements liés à l'irrigation) 	SOeS à partir des données agence	<ul style="list-style-type: none"> • Volume total prélevé dans les eaux souterraines du bassin (en million de m3) par secteur d'activité • Volume total prélevé dans les eaux de surface du bassin (en million de m3) par secteur d'activité
21	Nombre de nappes passant sous le seuil critique/an, normalisé avec le contexte climatique		

N° indicateur	Indicateurs	Sources données	sous indicateur
22	Evolution du nombre de départements passant sous le seuil d'alerte une fois dans l'année (+ contexte climat)		Volume d'eau en déficit (sous le seuil critique par an) pour l'ensemble du bassin Seine Normandie. Faisabilité à examiner
23	<p>Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux (ar. 3)</p> <p>Indicateur national validé le 23 mars 2009.</p> <p>Pour le DCR représentation cartographique à l'échelle du bassin permettant de visualiser par point nodal le nombre de jour de dépassement (4 classes)</p>	BASSIN	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des points nodaux du bassin pour lesquels les débits d'objectif d'étiage (DOE) sont franchis dans l'année • Nombre de jour de dépassement du débit de crise (DCR) par point nodal
24	<p>Niveau d'exploitation de la ressource aux points nodaux (ar. 5) .</p> <p>Indicateur national restant à valider</p>		
25	<p>Développement des plans de prévention des risques (ar. 8)</p> <p>Indicateur national</p>		
26	<p>Préservation des zones d'expansion de crues et mise en place des servitudes de surinondation (ar 9)</p> <p>Indicateur national</p>	BASSIN	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de zone d'expansion de crue réhabilitée (en ha) [indicateur national validé] • Nombre et surface de servitudes de surinondation (arrêté DUP signé) [indicateur national restant à valider]

N° indicateur	Indicateurs	Sources données	sous indicateur
Levier : développer la gouvernance et l'analyse économique			
27	Développement des SAGE et des contrats de rivière (ar.12) Indicateur national validé	GESTEAU	• Nombre de SAGE et surface du bassin couvert par un SAGE (émergence, instruction, élaboration, mise en œuvre)
			• Liste des SAGE nécessaires visés au X de l'article L.212-1 du Code de l'Environnement avec leur avancement
			• Nombre de contrats de rivières (en émergence, en cours d'élaboration, signés en cours d'exécution, achevés)
28	Evolution des publics touchés par les classe eau (primaire, secondaire, enseignement agricole, technique, ...)	AESN	
29	Les coûts environnementaux, y compris les coûts pour la ressource à l'échelle du bassin (ar 13) Indicateur national restant à valider	BASSIN	Coûts (coûts total) des mesures du PDM par volets (pollutions ponctuelles, domaine agricole, fonctionnalité milieux aquatiques, ressource en eau, autres thèmes)
30	Récupération des coûts par secteur économique		<ul style="list-style-type: none"> • Taux de récupération des coûts des services d'eau et d'assainissement (%) • Taux de récupération des coûts des services liés à l'agriculture (%) • Taux de récupération des coûts des services liés à l'industrie (%)
31	Effet indirect du SDAGE : *évolution du prix de l'eau *évolution poids eau usée dans la facture *évolution coût traitement eaux pluviales		Inclure évolution du coût de traitement des eaux usées, par tranche d'agglomérations, de même pour l'AEP